



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto Agribio
84 PA01651

Production de plants maraîchers biologiques : bases techniques, applications pratiques, atelier greffage en tomate.

Avec Catherine Mazollier (référente maraîchage bio au GRAB) et Patricia Lenne (pépiniériste à Villelaure)

13 et 20 mars 2017 (9h - 17h)

OBJECTIF

Apporter les principes de bases de la production de plants maraîchers selon les critères biologiques : connaissance du matériel nécessaire, des différentes variétés, des planning des productions, technique de greffage de plants...

Ateliers pratiques et questions variétales sur une pépiniériste installée sur une ferme en maraîchage

PROGRAMME

Lundi 13 mars

9h à 13h00 : les connaissances techniques pour la réalisation de plants maraîchers bios

- Connaître le matériel et les équipements nécessaires en pépinière,
- Connaître et apprécier les différentes variétés et qualités de graines,
- Maîtriser les exigences thermiques et hygrométriques en pépinières,
- Savoir élaborer un planning de production des plants.

14h00 à 17h00 : Être capable de réaliser une greffe de plant

- Cas particulier des plants greffés : quelles cultures, quels porte-greffes, intérêt du greffage dans la protection contre ravageurs et maladies, incidence du greffage, précautions en culture.
- Présentation du matériel, des pratiques de conduite des plants greffés en pépinière et atelier pratique de greffage de plants de tomates.

Lundi 20 mars

9h à 13h00 : Mise en pratique sur une pépinière installée sur le site d'une ferme maraîchère

- Connaître les objectifs et le fonctionnement d'une pépinière en maraîchage : la production, la commercialisation, le temps de travail, l'installation et le matériel (motteuse, semoir...), les coûts de productions - témoignage de la maraîchère
- Atelier pratiques : utilisation des motteuses, techniques de semis (manuelle, avec un semoir pneumatique)

14h00 à 17h00 : Savoir choisir ses variétés et ses semences

- le choix variétal : à partir de quels critères les choisir ?
- avantages et contraintes de la récupération des semences
- Échanges sur les pratiques des stagiaires

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

- Approches théoriques, ateliers pratiques et échanges entre participants
- visite d'un site de production de plants maraîchers et de légumes
- exercices pratiques de greffage, semis et mottes



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Intervenants du Vivant



l'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto Agribio 84 PA01651

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Catherine Mazollier (référente maraîchage biologique au GRAB) et Patricia Lenne (pépiniériste à Villelaure)

Animation/logistique : Oriane Mertz, Conseillère filière maraîchage à Agribio 84-13.

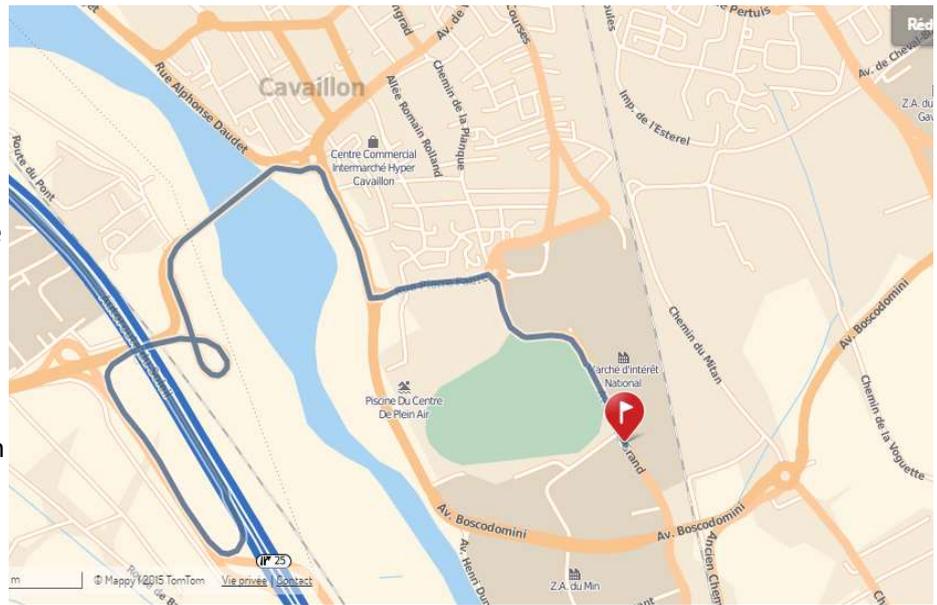
Salle de formation : le **lundi 13 mars** à la salle de formation à Cavaillon et le **lundi 20 mars** sur la ferme de Patricia Lenne à Villelaure

Repas du Midi (vers 12H30) : repas tiré du sac

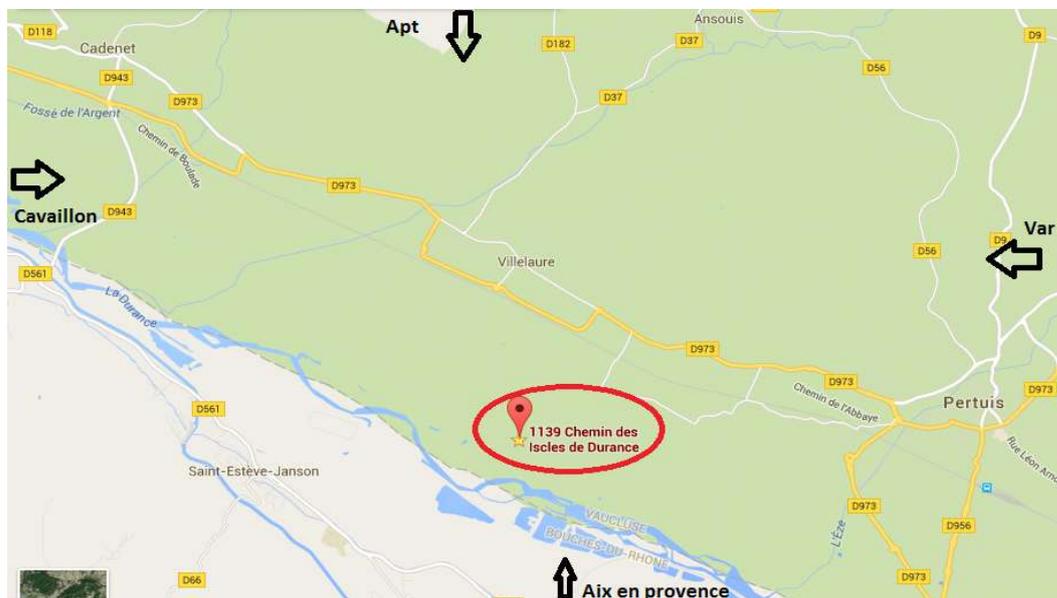
Lundi 13 mars - MIN 5, 15

Avenue Pierre Grand, 84 953

Cavaillon = du rond point du melon (intersection Cavaillon Centre et autoroute) prendre direction MIN – cheval blanc > tourner à gauche direction MIN /piscine, /hippodrome > au rond point aller tout droit dans le MIN et entrez dans le MIN (là où se trouve l'accueil et plusieurs camions) > allez dans le bâtiment à gauche (Frigopool écrit en bas) c'est au 1er étage (escalier à l'extérieur en colimaçon métal) > milieu du couloir (en face des toilettes) > salle de formation de l'ADEAR84 - **Attention ne pas aller au pôle bio du MIN !**



Lundi 20 mars – chez chez Patricia Lenne et Sollange Follet – Ferme de la Grande Bastide, 1139 chemin des Iscles de Durance à Villelaure (84 530) = Contourner Villelaure. Au rond point du centre ville (fontaine) prendre direction VC4 La Bastide Neuve. Traverser la voie ferrée et continuer tout droit (300 m). Au premier carrefour en T tourner à gauche sur la grande bastide. 3 km après, au 2ème croisement en T prendre à gauche et 500 m après vous arrivez à la grande bastide. Cordonnées GPS : Latitude 43.689163 / Longitude 5.442703





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto Agribio
84 PA01651

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.